

Point/intervalle de congélation : Non disponible
Point d'éclair, inflammabilité : Non inflammable
Point de combustion : Non combustible
Propriétés comburantes : Non auto-combustible
Propriétés explosives : Non explosif
Pression de vapeur à 20°C : Non disponible
Densité à 20°C : Non disponible
Solubilité dans l'eau : Non applicable
9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucun raisonnablement prévisible.
10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues
10.4 Conditions à éviter : Pas de recommandation si utilisée conformément au protocole.
10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 : Informations sur les effets toxicologiques

Les classes de danger pertinentes pour lesquelles des informations doivent être fournies sont les suivantes :

	Sodium azide CAS # 26628-22-8	Phosphate CAS # 27176-10-9	Thimerosal CAS # 54-64-8
(a) Toxicité aiguë	DL50 Oral(e) - Rat - 27 mg/kg Remarques: (RTECS) CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - 0,054 - 0,52 mg/l (US-EPA) DL50 Dermale - Lapin - 20 mg/kg Remarques: (RTECS)	DL50 Oral(e) - Rat - 4.500 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - 4.640 mg/kg	Oral(e): Donnée non disponible Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - 0,051 mg/l (Avis d'expert) Estimation de la toxicité aiguë Dermale - 5,1 mg/kg (Avis d'expert)
(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peau - Étude in vitro Résultat: Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 439)	Peau - Lapin Résultat: Irritation de la peau	Donnée non disponible
(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Yeux - Cornée bovine Résultat: Pas d'irritation des yeux - 4 h (OCDE ligne directrice 437)	Yeux - Lapin Résultat: Irritation sévère des yeux	Donnée non disponible
(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Local lymph node assay (LLNA) - Souris Résultat: négatif (OCDE ligne directrice 429)	Donnée non disponible	Donnée non disponible
(e) Mutagénicité sur les cellules germinales	Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique. Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois. Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique. Méthode: OCDE ligne directrice 473. Résultat: négatif. Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée. Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois. Activation du métabolisme: sans activation métabolique. Méthode: OCDE ligne directrice 482. Résultat: négatif. Test: essais d'échange de chromatides sœurs. Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois. Activation du métabolisme: sans activation métabolique. Méthode: OCDE ligne directrice 479. Résultat: négatif.	Donnée non disponible	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Résultat: négatif Remarques: (National Toxicology Program)

Bordier Affinity Products SA	59110	Révision 009 valable dès 01.09.25	Page 7 / 8
------------------------------	--------------	--------------------------------------	------------

Produits : Ne pas jeter avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter dans les égouts.
Jeter dans un conteneur de déchets dangereux.

Emballages contaminés : L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU : -

Nom d'expédition ONU : -

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par la route-rail ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse dans le sens de cette réglementation de transport.

Transport maritime IMDG : Aucune marchandise dangereuse dans le sens de cette réglementation de transport.

Transport by air IATA-DGR and ICAO-TI :

Aucune marchandise dangereuse dans le sens de cette réglementation de transport.

14.3 Classes de dangers de transport : -

14.4 Groupe d'emballage : -

14.5 Dangers écologiques : Aucun

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en gros conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et le code IBC :

Non applicable.

Information complémentaire : Non dangereux conformément aux réglementations ci-dessus.
Ce produit fait partie d'une trousse. Les informations contenues dans cette section se réfèrent à l'ensemble de la trousse.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification selon les directives CE : Le produit est classé et étiqueté selon les directives CE.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

R41.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :



R-phrases : R 41: Risque de lésions oculaires graves.

S-phrases : Aucune.

Classification de pollution des eaux : WGK 1 (règlement allemand) : Peu polluant pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte complet des R-phrases et les H-mentions figurants au point 3 :

R 26: Très toxique par inhalation

R 27: Très toxique par contact avec la peau

R 28: Très toxique en cas d'ingestion
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
R 33: Danger d'effets cumulatifs
R 38: Irritant pour la peau
R 41: Risque de lésions oculaires graves
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
H 300: Mortel en cas d'ingestion
H 310: Mortel par contact cutané
H 315: Provoque une irritation cutanée
H 318: Provoque des lésions oculaires graves
H 330: Mortel par inhalation
H 373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H 400: Très toxique pour les organismes aquatiques
H 410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations :

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont considérées comme précises et représentent la meilleure information dont nous disposons actuellement. Cette FDS ne fournit aucune garantie sur les propriétés du produit et ne constitue pas une relation juridique.